

**ITINERIS**Version 2 / B  
102000013547

1/8

Date de révision: 11.03.2011  
Date d'impression: 19.04.2011**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	ITINERIS
Code du produit (UVP)	06654681
Utilisation	Herbicide
Société	Bayer CropScience SA-NV J.E. Mommaertslaan 14 1831 Diegem (Machelen) Belgique
Téléphone	+32(0)2/535 63 11 (8:00h à 17:00h)
Téléfax	+32(0)2/534 35 76
Service responsable	E-mail : daniel.goovaerts@bayer.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+32(0)35/403 070 (après 17:00h et avant 8:00h) Bayer Antwerpen NV
Centre Anti-Poison	+32(0)70/245 245

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Dispersion huileuse (OD)  
Tembotrione + Isoxadifen-éthyl (44 g/l + 22 g/l)

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Tembotrione	335104-84-2	Xi, N	R43, R50/53	4,71
Isoxadifen-éthyl	163520-33-0 443-870-0	Xn, N	R22, R43, R50/53	2,16
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5 265-198-5	Xn, N	R51/53, R65, R66	>= 1,00 - 25,00
Dodécylbenzène sulfonate de calcium	70528-83-5 274-654-2	Xi, N	R38, R41, R51/53	>= 1,00 - < 20,00
Octane-1-ol	111-87-5 203-917-6	Xi	R36/38	>= 1,00 - < 20,00
Isotridecanol éthoxylé	9043-30-5 5000272	Xn	R22, R41	>= 1,00 - < 20,00

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.



## ITINERIS

Version 2 / B  
102000013547

2/8

Date de révision: 11.03.2011  
Date d'impression: 19.04.2011

---

### 4. PREMIERS SECOURS

#### Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.

#### Contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec du polyéthylèneglycol 400 puis avec beaucoup d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### Ingestion

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Avis aux médecins

#### Traitement

Traiter de façon symptomatique.

Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

Il n'existe pas d'antidote spécifique.

---

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

#### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :

Fluorure d'hydrogène

Acide chlorhydrique (HCl)

oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de soufre

#### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

---

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

#### Précautions individuelles

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

**ITINERIS**Version 2 / B  
102000013547

3/8

Date de révision: 11.03.2011  
Date d'impression: 19.04.2011**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

**Méthodes de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.

**Conseils supplémentaires**

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver dans le conteneur original.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Le produit en vrac ou conditionné doit être stocké dans un magasin fermé ou sous un toit en étant protégé du soleil et du gel.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié

Coex EVOH (1000L IBC)

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Tembotrione	335104-84-2	0,15 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Isoxadifen-éthyl	163520-33-0	1 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle  
(Occupational Exposure Standard)**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**ITINERIS**Version 2 / B  
102000013547

4/8

Date de révision: 11.03.2011  
Date d'impression: 19.04.2011

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Mesures d'hygiène	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Forme	liquide
Couleur	du marron-jaune au marron-rouge
Odeur	aromatique

**Données de sécurité**

pH	3,0 - 5,0 à 1 % (23 °C)
Point d'éclair	> 100 °C
Température d'auto-inflammabilité	270 °C
Densité	env. 1,02 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Viscosité, cinématique	env. 330 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C Force de cisaillement de 20/sec

**ITINERIS**Version 2 / B  
102000013547

5/8

Date de révision: 11.03.2011  
Date d'impression: 19.04.2011

---

Viscosité, cinématique	env. 110 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C Force de cisaillement de 100/sec
Tension superficielle	31 mN/m à 25 °C
Explosivité	Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

---

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

---

Réactions dangereuses	Pas de réaction dangereuse connue. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
-----------------------	--

---

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

---

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 3,59 mg/l Durée d'exposition: 4 h Concentration atmosphérique maximale atteinte. Produit testé sous forme d'aérosol respirable.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 4.000 mg/kg
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Irritation des yeux	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (souris) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

---

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

---

Biodégradabilité	Intrinsèquement biodégradable.
<b>Effets écotoxicologiques</b>	
Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )) 32 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnie) 18 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) 3,6 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 ( <i>Lemna gibba</i> (lentille d'eau)) 140 µg/l Durée d'exposition: 7 jr

---

**ITINERIS**Version 2 / B  
102000013547

6/8

Date de révision: 11.03.2011  
Date d'impression: 19.04.2011**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADN**

Numéro ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TEMBOTRIONE EN SOLUTION)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**IMDG**

Numéro ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	OUI
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (TEMBOTRIONE SOLUTION)

**IATA**

Numéro ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (TEMBOTRIONE SOLUTION )

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.



## ITINERIS

Version 2 / B  
102000013547

7/8

Date de révision: 11.03.2011  
Date d'impression: 19.04.2011

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Tembotrione
- Isoxadifen-éthyl

Symbole(s)

N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### Etiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Soumis à étiquetage réglementaire.

Symbole(s)

Xi Irritant  
N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.  
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.  
S24 Éviter le contact avec la peau.  
S37 Porter des gants appropriés.  
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Contient du tembotrione. Peut déclencher une réaction allergique.

Contient isoxadifen-éthyl. Peut déclencher une réaction allergique.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Eviter le rejet dans l'environnement. Respecter les instructions sur l'étiquette.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)



## ITINERIS

Version 2 / B  
102000013547

8/8

Date de révision: 11.03.2011  
Date d'impression: 19.04.2011

### Législation nationale

Numéro d'agrément Belgique 9742/B

Classe de toxicité (Belgique) B

## 16. AUTRES DONNÉES

### Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.